



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129047

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le caractère inadapté du nouveau BTS esthétique, cosmétique, parfumerie qui devrait entrer en vigueur au mois de septembre 2012. Lors de sa dix-neuvième commission plénière consultative, l'éducation nationale a adopté par 7 voix contre 6 ce nouveau BTS bac + 2, contre l'avis des représentants de la profession. Ce nouveau BTS réduirait en effet de 180 heures, soit un tiers des heures de techniques esthétiques, les cours de l'ancien BTS et prévoit une augmentation sensible de la période de stage, fixée à 13 semaines. Cette nouvelle formation, qui comprend essentiellement de la cosmétologie, du management et une formation destinée aux marques, semble inadaptée. Elle risque de contribuer à abaisser le niveau actuel des esthéticiennes, déjà insuffisant si on le compare au niveau européen, et à les mettre en concurrence avec les professions médicales et paramédicales. Celles-ci ne pourront plus prétendre à des emplois de formateurs qualifiés ni devenir des professionnelles confirmées, capables d'assurer la reprise ou la création d'une entreprise. En conséquence, elle lui demande si ce nouveau BTS peut être revu avec un nombre supérieur d'heures de formation, afin de garantir la qualité de la profession et à la sécurité des consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129047

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)